

**Compte-rendu COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE**  
**jeudi 28 mars 2019**

**1. Informations générales**

Cécile Goi débute la séance en abordant les questions d'actualité et notamment Parcoursup et elle rappelle le contexte général du dispositif des « oui-si ». Dans chaque filière, il faudra constituer une commission d'examen des vœux. Globalement, le nombre de candidatures est en augmentation sur tout le territoire et également à Tours. Ceci s'explique par le fait que l'an dernier la pastille verte (obligation de faire un vœu en université) avait été supprimée, les lycéens ont cette année suivi les recommandations, leur demandant de ne pas choisir que des filières sélectives.

Cécile Goi poursuit concernant l'Educ(à)Tours organisé le vendredi 29 mars consacré aux grandes questions en lien avec la pédagogie. Cet événement est organisé par la Direction de la Formation et plus particulièrement le Service des Etudes et des formations et le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les enseignants. L'objectif est de réfléchir ensemble aux changements à venir et d'aider à la mise en place de la loi ORE et l'arrêté licence sur les questions d'évaluations et les modalités de contrôle des connaissances comme la notion de seconde chance, la compensation ou encore l'impact le calendrier universitaire.

Cécile Goi informe la commission de la création de fonctions d'« assistant d'éducation en pré-professionnalisation » (en remplacement des élèves apprentis professeurs), il s'agira d'étudiants de 2<sup>ème</sup> année de licence, pour l'instant issus des filières de mathématiques ou lettres (décision du Rectorat d'identifier ces mentions). Les étudiants auront un contrat de trois ans, avec 8 heures hebdomadaires de présence dans les établissements et un salaire allant de 800 € à 1 000 € par mois. Le contrat couvre les années de L2, L3 et M1 MEEF. Les cohortes seront réparties entre Tours et Orléans.

**2. Vie de l'étudiant**

- *Compte-rendu de la commission aides aux projets du Fonds de solidarité des initiatives étudiantes*

Pascal Raoult fait un rappel des critères du FSDIE et un point sur le budget. Le budget restant pour cette commission est de 26 897 euros. Pour rappel, les crédits ouverts en 2018 étaient de 128 788 euros. Pour information, le financement des projets lors de la commission de novembre 2017 a amputé le projet de 25 637 euros soit une somme restante pour l'exercice 2018 de 103 151 euros. Le montant alloué lors de la 1<sup>ère</sup> commission du 12 mars 2018 était 55 829 euros. Le montant alloué pour la 2<sup>nde</sup> Commission du 11/06/18 était de 20 425 euros.

- 23 associations ont déposé 41 demandes de financement. 13 projets (demandes qui excèdent 800 euros) nous ont été présentés. Au total, les projets déposés se chiffrent à 49 647,41 euros. Après passage des différents projets, étude des autres non présentés et délibération de la Commission, un montant de 38 927 euros a été alloué, avec un résultat négatif de 12 030 euros. Ce montant sera retiré de l'exercice 2019.

La Commission, indéniablement conquises par la qualité de ces projets, à la fois aboutis et porteurs de valeurs, n'a pas voulu brider ces initiatives et a décidé de financer davantage que le montant restant de l'exercice 2018. Ce dépassement nous oblige à amputer les prochains FSDIE de l'année 2019 de 12 030 euros. De la genèse à l'aboutissement des projets, l'étudiant doit faire preuve de générosité, d'abnégation, d'un réel investissement, d'un engagement constant pour mener à bien son projet. Ces savoirs-acquis constituent une chance pour l'étudiant. Ils seront transférables et légitimement exploitables tout au long de son parcours, tant universitaire que professionnel.

Cécile Goï soumet le compte-rendu au vote de la CFVU, celui-ci est adopté à l'unanimité dont 10 absentions.

### 3. Pédagogie :

- Présentation des dispositifs « oui si » dans les licences Sciences et Techniques

Deux filières de l'UFR des sciences et techniques sont concernées : la licence de mathématique et la licence d'informatique.

En Informatique, le dispositif existait déjà et a été adapté avec la mise en place de Parcoursup.

Jean-Yves Antoine indique que l'informatique connaît une difficulté commune à d'autres filières de l'université, la matière n'est pas enseignée à l'université. Une partie du public est très familiarisée avec l'informatique mais n'a pas le niveau nécessaire en math pour réussir la formation.

Le dispositif propose une aide à la réussite au premier semestre et il a permis de gérer l'hétérogénéité du public composant la licence et d'augmenter les taux de réussite selon les baccalauréats : 36 % pour L et ES et entre 8 et 10% pour STI2D et STMG/ bac pro et 59% bac S. Un dispositif équivalent a été mis en place en L1 d'informatique à Tours. Un groupe de TD (45 étudiants) est concerné dans chaque site.

Concernant les licences de math-physique, Emmanuel Chasseigne a mis en place un parcours spécifique à Tours pensé sur quatre années. La cohorte initiale concernait 40 étudiants mais s'est réduite à 8-9 étudiants, ce qui permet un suivi vraiment spécialisé et une interaction avec (et entre) les étudiants. Il s'agit de reprendre les bases et de se remettre à niveau avec le temps nécessaire, sans la stigmatisation du redoublement et avec un rythme adapté. Les étudiants feront leur licence en quatre ans.

- Bornage année universitaire

Comme chaque année, l'établissement doit voter les autorisations de dépasser la date du 31 août pour la clôture de l'année universitaire de certaines filières professionnelles, ceci dans la limite votée par les instances universitaires lors du cadrage général du bornage d'une année universitaire. Les diplômes concernés figurent dans la liste jointe.

Le bornage est adopté à l'unanimité.

- Calendrier universitaire 2019-2020

Le projet de calendrier pour l'année prochaine a été adressé aux composantes afin qu'elles puissent y intégrer les dates d'examens, de délibérations, et pour certaines afin qu'elles indiquent les dates de leurs congés quand ceux-ci sont inférieurs au calendrier global. C'est par exemple le cas des filières santé ou de la faculté de Droit économie et sciences sociales qui ne prévoient qu'une semaine lors des congés de printemps. Dans ce cas, la période doit être la même pour les composantes concernées, ceci pour répondre à des besoins d'organisations, de communications et d'accès des étudiants aux services communs tels le SUAPS.

Sur le document étudié en séance figure la certification CLES date à laquelle aucun cours de langue vivante ne peut être positionné dans les 4 composantes LMD afin de pouvoir garantir la participation des étudiants mais surtout des enseignants en langue pour la certification. Les étudiants devront être également libérés de leur cours en L3 à cette date.

Il n'est pas possible de prévoir d'autres périodes de congés que celles prévues par le calendrier de l'établissement. Cécile Goï rappelle que toute l'étendue du calendrier doit être utilisée afin de faciliter les conditions d'études des étudiants, d'une part, et de permettre une plus grande souplesse dans la gestion des emplois du temps et des contraintes des enseignants et enseignants-chercheurs d'autre part, en cas d'absences liées à des colloques par exemple. L'attention du CA sera attirée sur ce point, comme une recommandation à destination des différentes filières et composantes ?

Cécile Goï soumet le calendrier au vote des élus de la commission. Il est adopté à l'unanimité dont 3 abstentions.

- Création de parcours de master

- o UFR de Lettres et Langues et Médecine

- ❖ Création du « parcours » recherche en sciences du langage pour les étudiants en orthophonie de l'université de Tours

Depuis 2013, la formation en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophonie dure 10 semestres répartis en deux cycles d'études (300 ECTS). Le second cycle en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année, est composé d'un tronc commun et d'un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant peut choisir, entre autres, d'approfondir ou de compléter ses connaissances favorisant une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche. Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Des parcours types peuvent être proposés par la composante assurant la formation en orthophonie. Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum (120h) dans une structure de recherche. Le mémoire de fin d'études en orthophonie est alors « à orientation recherche » et le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur, un chercheur ou un orthophoniste titulaire d'un doctorat.

Il existe un partenariat ancien entre l'Ecole d'Orthophonie et l'équipe des Sciences du Langage (cours mutualisés, enseignements de SDL et méthodologie, encadrement de mémoire avec exigences et qualité des mémoires similaires à ce qui est attendu en M2 SDL).

Jusqu'en 2016, passerelle entre CCO (4 ans) et M2 de Sciences du langage.

En septembre 2018 a ouvert un Master mention Sciences du Langage parcours Acquisition (A)typique et Linguistique Formelle (AALF) pour lequel plusieurs cours sont mutualisés avec la formation en orthophonie.

Aujourd'hui les objectifs sont de proposer aux étudiants en orthophonie un Parcours Recherche en Sciences du Langage validant des unités d'enseignement (UE) du Master mention Sciences du Langage (SDL) - Parcours Acquisition (a)typique et linguistique formelle (AALF) ainsi qu'un stage recherche de 120h et un mémoire de recherche.

Le CCO est validé avec la mention « Parcours recherche » dans le supplément au diplôme. L'obtention du CCO permet la validation par acquis d'un M1 AALF.

Puis de permettre aux étudiants qui le souhaitent de valider un Master 2 AALF en poursuivant pendant un semestre après l'obtention du CCO, afin de compléter les 5 UE restantes.

L'entrée en M2 AALF est possible au semestre suivant l'obtention du CCO. La validation du M2 AALF s'effectue à l'issue d'un semestre.

Enfin, ceci a également pour but de favoriser la poursuite d'étude en Doctorat en envisageant une entrée en Doctorat le semestre suivant la validation du M2 AALF, sous réserve d'un projet de thèse validé et financé.:

L'entrée en Doctorat est possible dès la validation du M2, sous réserve que le projet soit accepté par l'école doctorale et que l'étudiant bénéficie d'un financement (bourse de fondations privées, bourse d'établissement, bourse CIFRE...). Si l'étudiant souhaite concourir pour une bourse régionale ou ministérielle, il devra attendre la session suivante.

L'étudiant pourrait choisir de poursuivre le parcours jusqu'au CCO, au Master ou au Doctorat, de façon continue ou non (arrêt possible à chaque étape).

Ce parcours serait ouvert à tous les étudiants en orthophonie qui en feraient la demande, sous réserve qu'ils répondent au pré-requis (niveau B2 anglais acquis). Il est attendu que 4 à 8% d'une promotion demande à l'intégrer (2 à 4 étudiants par an).

En quatrième année d'orthophonie, un stage recherche de 120h (4 semaines) aura lieu au sein de l'équipe *Neurofunctional Psychiatry* (UMR 1253 iBrain).

Le mémoire est un mémoire à orientation recherche, encadré par un enseignant-chercheur de l'équipe des Sciences du Langage.

Ce parcours n'engendre pas de coût supplémentaire pour l'Université car il repose sur deux offres de formation existantes. L'étudiant s'inscrit en Master 2 AALF après l'obtention du CCO.

Le projet a été adopté dans les deux conseils d'UFR concernés.

Cécile Goi soumet le projet au vote de la CFVU, il est adopté à l'unanimité.

- Diplômes Universitaires et interuniversitaires (DU et DIU)

- o UFR Médecine

- o création

- ❖ DU Hypnose médicale :

Ce diplôme a déjà été examiné lors de la précédente CFVU et des précisions avaient été demandées par les élus. Celles-ci ont pu être apportées et le nouveau dossier est conforme.

Réalisation d'un mémoire : Présentation de cas pris en charge et analyse de pratiques par le stagiaire :

A la fin de la première année : présentation orale du pré-projet de mémoire à l'équipe pédagogique

Une note sera donnée sur 20 points et devra être égale ou supérieure à 10 pour accéder à la deuxième année du diplôme.

A la fin de la deuxième année : production d'un mémoire écrit et soutenance orale du mémoire

Soutenance orale devant un jury composé des enseignants de la formation

Le Diplôme Universitaire sera délivré aux stagiaires ayant obtenu la moyenne au mémoire (écrit et soutenance).

Cécile Goi le soumet au vote, il est adopté à l'unanimité dont une abstention.

- ❖ DU Maladies parodontales et comorbidités associées :

Les demandes de corrections proposées lors de la CFVU ont été acceptées par le porteur de projet. Un examen terminal sur l'ensemble des enseignements a été ajouté.

Le vote est également favorable à l'unanimité.

- ❖ DU Réparation juridique du dommage corporel :

Les objectifs de ce D.U sont de maîtriser les bases théoriques et concept généraux de l'expertise médicale et de l'évaluation du préjudice, de reconnaître et s'adapter aux différents contextes juridiques (pénal, civil, administratif, droit commun...) ; de conduire ou participer d'une manière adaptée à une expertise médicale en fonction de son statut (expert, sapiteur, médecin de recours...), et, enfin, d'évaluer les préjudices courants par spécialité d'organes et leurs particularités et de reconnaître l'implication du niveau d'évaluation d'un préjudice.

Il n'y a pas d'offre d'enseignement en Région Centre-Val de Loire concernant l'expertise médicale et ses particularités contrairement aux Régions Bretagne et Pays de la Loire.


C'est un domaine à l'interaction du droit et de la médecine qui nécessite de ce fait une formation particulière.

Le DU comprendrait 20 personnes ainsi réparties : 18 en formation continue - 2 en Formation initiale maximum.

Les modalités de contrôle des connaissances sont ainsi organisées :

- Examen au début du deuxième séminaire et du troisième séminaire (durée : 30 mn) : notés sur 20 points (coefficient 1),

- *Présentation orale d'une expertise parmi les 10 présentes dans le rapport (durée : 20 minutes de présentation et 10 minutes d'échanges avec le jury) : notée sur 20 points (Coefficient 2),*  
*Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites et une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale. Aucune compensation ne peut être réalisée entre les épreuves écrites et l'épreuve orale.*  
*Le rapport de l'expert est favorable.*  
*Le projet de DU est accepté à l'unanimité*

 *Renouvellement*

❖ *DIU Investigateur en recherche clinique :*

*Il est proposé quelques modifications au dossier notamment concernant le public, en plus des docteurs en médecine ou pharmacie, il serait ouvert au docteur en odontologie, Internes (BAC + 6 et +), Sages-Femmes (BAC + 5) et autres professionnels de santé susceptibles d'inclure des sujets dans une étude clinique. Le nombre d'heures de cours passe à 56 au lieu de 72 heures.*

*Le rapport de l'expert est également favorable.*

*Cécile Goï soumet les modifications à la commission qui les accepte à l'unanimité.*

❖ *DIU chirurgie mini-invasive :*

*Ce DIU change d'appellation, il était auparavant coeliochirurgie.*

*Les objectifs sont d'enseigner les innovations en chirurgie mini-invasive (coeliochirurgie et chirurgie robot assistée) à tous les chirurgiens ou internes de chirurgie en formation qui souhaitent approfondir leur connaissance dans ce domaine, les chirurgiens titulaires d'un diplôme de chirurgie européen (digestive, urologie, gynécologie) (DESC de chirurgie digestive) ou inscrit au DESC de chirurgie digestive, pédiatrique et urologique, les internes de chirurgie viscérale et digestive, urologie, gynécologie, pédiatrie.*

*Le nombre total d'heures devient de 78.*

*Cécile Goï demande à la CFVU d'approuver ce diplôme. Il est voté à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée*